



BULLETIN MENSUEL – SEPTEMBRE 2026

SUIVI DES DISCUSSIONS LORS DU CAUCUS DE SEPTEMBRE 2026

POINTS DISCUTES A L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS DU 8 SEPTEMBRE 2026 :

Les membres du conseil transmettent leurs meilleures pensées aux membres de la famille de madame Julia Adams Dawson décédée le 8 juillet dernier à la suite d'une brève maladie. Monsieur et madame Dawson étaient propriétaires depuis au moins 40 ans de leur propriété sur Vallée Manitou.

AALM – Demande de sondage : Après discussion et puisqu'une résolution a déjà été entérinée, une lettre sera adressée à l'AALM à cet effet.

Suivi – Lac de la Grise : Le 27 août dernier, nous avons reçu une plainte concernant de « faux nénuphars » qui seraient en grande quantité sur le lac de la Grise. Sylvain Miller, biologiste, s'est rendu sur place et a constaté la présence de trois plantes flottantes (la brasénie de Schreber, le nymphée odorant et le nénuphar), il y a une présence impressionnante de la brasénie de Schreber. Un texte explicatif suit dans le présent bulletin afin d'informer les citoyens.

Observation – Plongée effectuée été 2026 – Lac Manitou : Un texte explicatif est publié dans le présent bulletin.

Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour août 2026 : Explication détaillée des dépenses effectuées en août 2026.

Annulation des intérêts et pénalité dans le dossier D2008 00 000 : une résolution sera émise afin d'annuler les intérêts et pénalités dans ledit dossier.

Reddition de comptes de 15 000 \$: Subvention reçue du député pour les travaux de colmatage de nids de poule sur le chemin Manitou Sud

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE LUNDI 14 SEPTEMBRE À 18H00.

SÉANCE DU CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2026

La prochaine séance du conseil se tiendra, le **lundi, 19 octobre** à compter de 18h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront à l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié début septembre, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE



Les bureaux administratifs de la Municipalité
seront fermés le **lundi, 12 octobre 2026**
pour la fête de l'Action de grâce. Nous vous souhaitons une journée remplie de joie et de reconnaissance.

Toute l'équipe sera de retour,
mardi le 13 octobre à compter de 9 h

ADMINISTRATION – TAXES MUNICIPALES – RAPPEL



Nous vous rappelons que le dernier paiement pour vos taxes municipales aurait dû se faire le 9 septembre 2026 dernier, selon le règlement 2024-162 que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

Vos paiements doivent être reçus au plus tard aux dates d'échéance afin d'éviter les frais chargés en cas de retard. De plus, le solde complet du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas reçu à son échéance.

Il est aussi important de considérer que les soldes portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés.

ENVIRONNEMENT – NETTOYAGE SUBAQUATIQUE – LAC MANITOU

PREMIÈRE OPÉRATION DE NETTOYAGE SUBAQUATIQUE DU LAC MANITOU



Le dimanche 30 août 2026, une première opération de nettoyage subaquatique a été réalisée au lac Manitou en collaboration avec Apnea Squad. Cette initiative, menée par une équipe de trois apnéistes expérimentés, visait à explorer certains secteurs plus profonds du grand lac et à documenter les déchets présents sous la surface.

En quelques heures, sur une portion très limitée du lac, les plongeurs ont récupéré plus d'une centaine de contenants en verre, principalement des bouteilles. Selon une estimation basée sur les déchets photographiés, entre 105 et 120 contenants auraient été remontés.

Une quantité importante de ferraille, de câbles et de débris métalliques fortement corrodés a également été recueillie.



L'état de certains objets laisse croire qu'ils pourraient être immergés depuis longtemps, bien qu'il soit impossible d'en déterminer précisément l'ancienneté. Plusieurs autres déchets observés sous l'eau n'ont toutefois pas pu être récupérés lors de cette première intervention.

Ce constat ne permet pas, à lui seul, de tirer des conclusions sur la qualité de l'eau ni sur l'état de santé global du lac. Il met cependant en évidence l'importance de poursuivre les efforts de documentation et de nettoyage dans les différents secteurs du plan d'eau.

Cette première opération confirme l'intérêt d'une démarche progressive visant à identifier les zones à explorer, à documenter les déchets rencontrés, à organiser d'autres interventions et à produire des images sous-marines pour sensibiliser la population à la protection du lac Manitou.

La Municipalité souhaite que cette initiative marque le début d'une tradition annuelle, en collaboration avec Apnea Squad. La poursuite de ce travail permettra de mieux connaître les secteurs concernés et de contribuer collectivement à la préservation de cet environnement naturel.

ENVIRONNEMENT – WAKE SURF – LAC MANITOU

UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE SUR LES EFFETS DU WAKESURF AU LAC MANITOU



La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a lancé, le 11 août 2026, un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'une équipe spécialisée pour réaliser une étude scientifique indépendante sur les effets du wakesurf au lac Manitou. Les soumissionnaires invités ont jusqu'au 11 septembre 2026 pour déposer leur proposition.

Cette démarche vise à mieux documenter les impacts potentiels de cette activité sur les berges, les sédiments, la turbidité et la qualité de l'eau, ainsi que sur les habitats aquatiques, la végétation, les oiseaux nicheurs et les infrastructures riveraines. L'étude permettra également de comparer les effets du wakesurf avec ceux d'autres activités nautiques pratiquées sur le lac et avec certains facteurs naturels, comme le vent, les vagues, les précipitations, le ruissellement et la glace.

L'étude devra tenir compte des caractéristiques propres au lac Manitou, notamment sa profondeur, sa morphologie, la nature de ses berges et de ses sédiments, la présence d'herbiers aquatiques et la sensibilité de certains secteurs. Elle devra aussi considérer les conditions réelles d'utilisation du lac, comme le nombre d'embarcations, la fréquence de pratique, les périodes d'utilisation et la possibilité que plusieurs bateaux soient présents simultanément.

La Municipalité demande aux consultants de s'appuyer d'abord sur les connaissances scientifiques existantes lorsque celles-ci peuvent être appliquées de façon fiable au lac Manitou. Des travaux de terrain ciblés pourront être proposés lorsque des validations particulières seront nécessaires. Cette approche vise à obtenir une information utile, rigoureuse et proportionnée aux conditions réelles du lac.

À la suite de la période de soumission, un comité citoyen analysera chacune des propositions reçues au moyen d'une grille de pondération. Cette grille permettra notamment d'évaluer la qualité de l'approche méthodologique, l'expérience et les qualifications des consultants, leur indépendance et leur capacité à réaliser le mandat, la valeur ajoutée proposée ainsi que le prix. L'analyse servira à déterminer le fournisseur qui répondra le mieux aux objectifs de la Municipalité.

Le rapport final devra présenter les constats, les limites et les incertitudes scientifiques, ainsi que les distances, profondeurs ou autres conditions d'utilisation pouvant contribuer à réduire les impacts. Les résultats de l'étude seront communiqués aux citoyens afin de les informer des conclusions obtenues et des connaissances acquises sur les effets du wakesurf au lac Manitou.

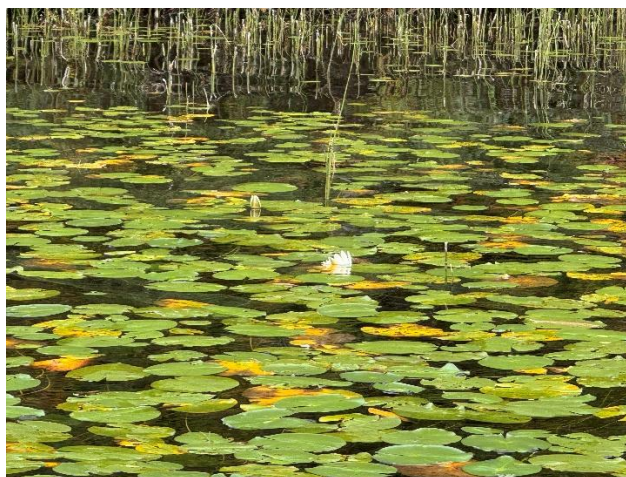
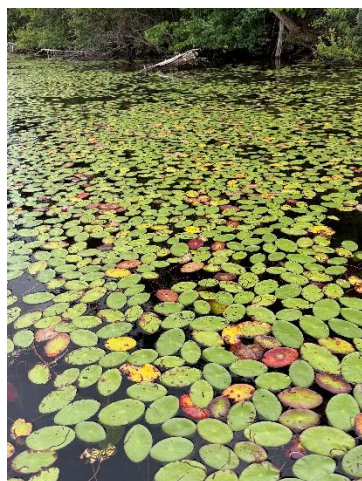
Cette étude ne préjuge d'aucune décision concernant le wakesurf. Elle vise à fournir une base factuelle et indépendante afin que les prochaines étapes puissent être déterminées à partir de données crédibles, dans une perspective de protection du lac Manitou et de cohabitation harmonieuse entre les différents usagers.

ENVIRONNEMENT – PLANTES AQUATIQUES – LAC DE LA GRISE

OBSERVATIONS DE PLANTES AQUATIQUES AU LAC DE LA GRISE

À la suite d'un signalement citoyen concernant la présence importante de plantes aquatiques au lac de la Grise, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a demandé une vérification sur le terrain afin de mieux documenter la situation.

L'observation réalisée a permis d'identifier trois plantes flottantes indigènes présentes au Québec: la brasénie de Schreber, le nymphée odorant et un nénuphar. De nombreux herbiers de brasénie de Schreber ont notamment été observés dans les petites baies autour du lac. Malgré son abondance, cette plante n'est pas une espèce exotique envahissante et l'installation de toiles pour tenter de l'éliminer ne constitue pas une intervention appropriée.



La Municipalité rappelle l'importance de respecter le règlement relatif à la naturalisation des bandes riveraines. Une bande riveraine végétalisée et composée d'espèces adaptées contribue à réduire l'apport de nutriments et de sédiments vers le lac, en plus de protéger les rives contre l'érosion.

Les plantes aquatiques jouent par ailleurs plusieurs rôles écologiques essentiels. Elles offrent un habitat et un refuge à de nombreux organismes, contribuent à la qualité de l'eau et participent à l'équilibre naturel du lac. Les usagers sont donc invités à éviter de circuler dans les herbiers, peu importe le type d'embarcation utilisé, afin de limiter le déracinement des plantes et la

dispersion de fragments.

La Municipalité continuera de suivre l'évolution de la situation et invite les citoyens à communiquer avec elle lorsqu'ils observent une plante aquatique inhabituelle ou une dégradation de la qualité de l'eau. Des photographies montrant les feuilles, les fleurs et l'ensemble de la plante peuvent faciliter l'identification.

FERMETURE DU DÉBARCADÈRE



AVIS DE FERMETURE DE LA STATION DE LAVAGE ET DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – FIN DE SAISON!

La saison nautique tire déjà à sa fin. La station de lavage et le débarcadère municipal fermeront pour la saison le **18 octobre 2026 à 16h30**.

NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE FAIRE LAVER VOS REMORQUES AVANT LA SORTIE DE L'EAU DE VOS EMBARCATIONS.

ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

Le temps file à une vitesse vertigineuse !



Le temps froid va nous prendre d'assaut d'ici quelques mois et nous désirons vous rappeler qu'un abri d'hiver temporaire est permis dans les marges et l'aire de stationnement, tel que stipulé dans le règlement 2013-060 aux articles 206 et 368, et ce dès le 1^{er} octobre. L'abri doit être enlevé au plus tard le 1^{er} mai 2026.

HYDRO-QUÉBEC – ARBRES PRÈS DES LIGNES DE DISTRIBUTION



HYDRO-QUÉBEC – ARBRES PRÈS DES LIGNES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

Voici un numéro téléphonique important à retenir lorsqu'un ou des arbres sur votre propriété sont dans l'emprise des lignes de transport d'Hydro-Québec. Il est toujours préférable de les contacter, même si vous songez à effectuer les travaux vous-mêmes. Pour rejoindre un représentant, composer le 1 888-385-7252. Optons pour des travaux sécuritaires!

ABATTAGE D'ARBRES – PERMIS OBLIGATOIRE



L'automne est souvent une période propice pour l'abattage d'arbres car les chaleurs accablantes sont choses du passé et la température est propice pour abattre les arbres malades ou morts sur votre terrain puisqu'ils sont plus facilement identifiables.

N'oubliez pas pour abattre un seul arbre, ou plusieurs, **un permis** est requis au préalable.

Voici la marche à suivre :

- Marquer le ou les arbres
- Prendre une photo de celui ou ceux-ci
- Soumettre votre demande de permis via la plateforme Voilà! en y joignant les photos.
- Inclure un croquis de l'emplacement de l'arbre ou des arbres à abattre sur votre propriété touchée par les travaux.

Ce permis est gratuit.

SÉCURITÉ INCENDIE



**LE PREMIER RESPONSABLE
C'EST TOI !**

En collaboration avec votre
service de sécurité incendie

Quebec.ca/prévention-incendies

Jour du test d'avertisseur de fumée et Semaine de la prévention des incendies 2026

Le premier responsable, c'est toi!

La prévention des incendies commence par des gestes simples, mais essentiels. Cet automne, deux grandes initiatives vous offrent l'occasion de passer à l'action.

Jour du test d'avertisseur de fumée – le 28 septembre

Pour une quatrième année, cette initiative de prévention des incendies pancanadienne sensibilise la population à l'importance de vérifier ses avertisseurs de fumée.

Le **18 septembre**, le ministère de la Sécurité publique (MSP) diffusera sur ses réseaux sociaux un rappel que la journée d'action provinciale consacrée à la vérification des avertisseurs de fumée se tiendra dans « 10 jours ».

Le **28 septembre**, un message incitera le public à « passer à l'action dès maintenant ».

Semaine de la prévention des incendies (SPI) - du 4 au 10 octobre 2026

Cette année, la SPI mettra l'accent sur les risques électriques à la maison. Le MSP et ses partenaires diffuseront tout au long de la semaine divers messages de prévention pour encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de sécurité incendie à domicile.

Votre
gouvernement

Québec

CONSEILS POUR LES ÂÎNÉS

LA SÉCURITÉ INCENDIE, ÇA N'A PAS D'ÂGE !



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai chaque mois.
- Favorisez l'installation d'un avertisseur de fumée à lumière stroboscopique ou combiné (son et lumière) si vous êtes atteint de surdit   ou de probl  mes d'audition.
- Remplacez votre avertisseur de fum  e tous les 10 ans    partir de la date de fabrication.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne laissez jamais une cigarette allum  e sans surveillance dans un cendrier.
- Ne fumez jamais lorsque vous   tes au lit ou en position couch  e. Le danger de vous endormir avec une cigarette allum  e est   lev  , surtout quand vous   tes fatigu   ou lorsque vous prenez des m  dicaments qui vous rendent somnolent.
- Ne laissez jamais personne fumer    proximit   d'un r  servoir d'oxyg  ne, qu'il soit utilis   ou entrepos   (s'applique   galement    la cigarette   lectronique).



PR  VENIR LES FEUX DE CUISSON

- Ne laissez jamais une casserole ou un chaudron sans surveillance sur la cuisini  re allum  e.
- Utilisez une minuterie.
- Tournez les poign  es des casseroles vers l'arri  re de la cuisini  re pour   viter des accrochages accidentels et des br  lures.
- Utilisez des mitaines de cuisine pour prot  ger les mains et les bras des br  lures.
- Ne d  placez jamais un po  lon ou une casserole en flamme.
- N'  teignez jamais un feu de cuisson avec de l'eau.



PLAN D'  VACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Faites-vous un plan d'  vacuation pour votre r  sidence.
- Ayez un t  l  phone pr  s de votre lit et assurez-vous qu'il soit facile d'acc  s.
- Laissez lunettes, appareils auditifs et cl  s pr  s de votre lit.
- Assurez-vous que les portes de sortie et les escaliers soient d  gag  s.

Votre
gouvernement

Qu  bec

France Castel sera la grande invitée du Salon des aînés de Sainte-Agathe-des-Monts 2026

Publié le juillet 7, 2026

Par admin



Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 juillet 2026 — Dans une société où l'on parle trop souvent du vieillissement comme d'un défi, la Chambre de commerce du cœur des Laurentides, en collaboration avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, souhaite rappeler une réalité: nos aînés sont une immense richesse collective.

Le 24 octobre prochain de 10h à 15h, le Salon des aînés, présenté par Jean Coutu Paule Lafontaine & Marika Nantel, transformera la Polyvalente des Monts (101, rue Légaré, Sainte-Agathe-des-Monts) en un véritable lieu de rencontres, d'inspiration et de découvertes. Pour porter ce message, une invitée toute désignée sera présente: France Castel.

Rendez-vous Conservation Laurentides 2026

16 septembre 2026 à St-Jérôme

RÉSERVEZ VOTRE PLACE!



Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h

Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité, qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**. L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !